

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Sarthe
Commune de MONTBIZOT

Séance du Mercredi 30 avril 2025 – 20 h 00

Date de la convocation : 25.04.2025

Nombre de conseillers : 17 Présents : 15 Pouvoir : 2

Étaient présents : M. Alain BESNIER, M. Laurent CAURET, Mme Brigitte GAINARD, M. Daniel ALAIN, M. Eric VÉRITÉ, Mme Pascale LERAY, M. Yohann PIERRE, M. Dominique ANDRÉ, M. Laurent BOBOUL, Mme Stéphanie CANTIN, M. Pierre DELAHAIE, Mme Caroline EVRARD, M. Richard MAREAU, Mme Béatrice OLIVIER, M. José SAMPAIO-COELHO.

Absentes excusées : Mme Alice JEANNE (procuration M Daniel ALAIN), Mme Aurélie JAMIN (procuration M Laurent CAURET)

Secrétaire de séance : Mme Pascale LERAY

2025-14 – Document Unique d’Inscription – année 2025 / 2026

Délibération approuvée à l’unanimité (présents et pouvoir)

Suite à la délibération fixant les tarifs périscolaires (Conseil municipal du 25 mars 2025), le dossier unique d’inscription 2025/2026 est présenté au Conseil Municipal. Le règlement intérieur et le permis à points seront évoqués lors d’un prochain Conseil municipal.

2025-15 – Stérilisation des chats errants – renouvellement de la convention – année 2025/2026

Délibération approuvée à l’unanimité (présents et pouvoir)

Monsieur Le Maire propose de renouveler, pour une durée d’un an, la convention relative à la stérilisation de chats errants et la rémunération des soins vétérinaires.

2025-16 – Convention de circulation sur l’agglomération de la commune de Montbizot des véhicules de la SAS Agri Montbigaz

Délibération approuvée à l’unanimité (présents et pouvoir)

La convention a pour objet de formaliser les modalités de :

- circulation dans l’agglomération de la commune de Montbizot, des véhicules roulant vers ou au départ de l’unité de méthanisation d’Agri Montbigaz,
- communication sur les fortes périodes d’activités de l’usine de méthanisation Agri Montbigaz pour une meilleure information à la population.

2025 - 17 – Terrain cadastré AB 196 propriété de la SNCF – offre d’achat par la commune

Délibération approuvée à l’unanimité (présents et excusés)

Monsieur le Maire propose de se porter acquéreur de la parcelle de terrain cadastrée AB 196, d’une superficie de 9 068 m², appartenant à la SNCF, située à la gare. L’offre de la commune à la SNCF s’élèvera à 10 000 € TTC. Les frais afférents à l’acquisition (frais notariés et de bornage) seront à la charge de l’acquéreur.

2025 - 18 – Camping municipal – Emploi saisonnier

Délibération approuvée à l’unanimité (présents et excusés)

Monsieur le Maire expose qu’il est nécessaire de prévoir un agent pour effectuer les missions d’accueil des campeurs et de gestion des départs et arrivées, des réservations, d’entretien des espaces verts, d’entretien, de ménage et surveillance des bâtiments du camping municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} juin 2025 et jusqu’au 31 août 2025, un emploi non permanent sur le grade d’adjoint technique d’une durée hebdomadaire à temps non complet (20 heures) et de l’autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois sur la période du 1^{er} juin 2025 au 31 août 2025.

A Montbizot, le 06/05/2025
Le Maire,
Alain BESNIER

